

Présentation brève et synthétique du Budget Primitif 2017



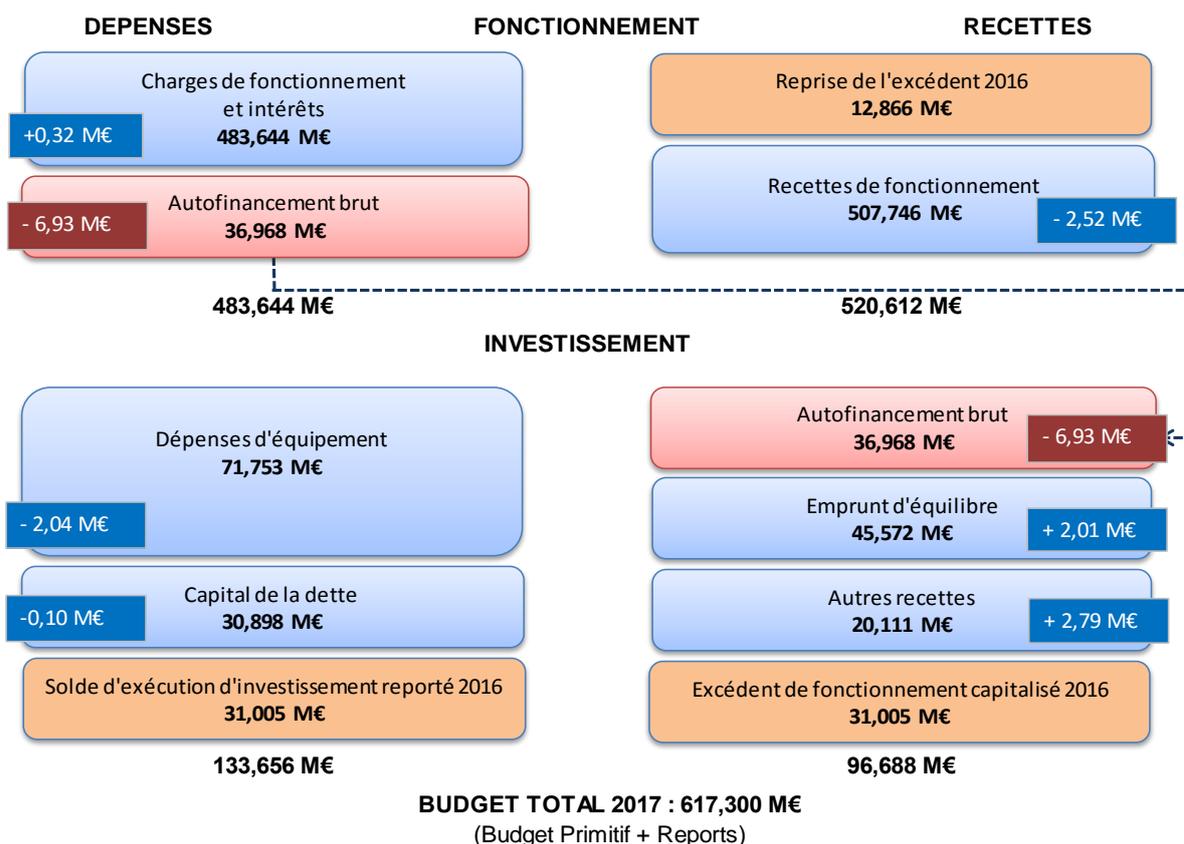
Conformément à l'article L3313-1 du Code général des collectivités territoriales, « une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif [...] afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Le Budget Primitif 2017 du Département d'Indre-et-Loire est construit dans un contexte particulièrement tendu pour les collectivités territoriales, et en particulier pour les Départements.

La construction du Budget 2017 s'articule ainsi autour de trois axes :

- **Pas de hausse du recours à la fiscalité depuis 2015 ;**
- **Maintien du niveau d'endettement, voire diminution** (désendettement de -23,1 M€ depuis le début du mandat) ;
- **Maintien de l'effort d'investissement afin de poursuivre un effort réel d'équipement sur des projets structurants pour l'avenir du territoire.**

Le budget s'élève ainsi à 617,3 M€¹ et s'équilibre en fonctionnement et investissement :



* Hors mouvements neutres de dette et opérations d'ordre

Écart par rapport au BP 2016

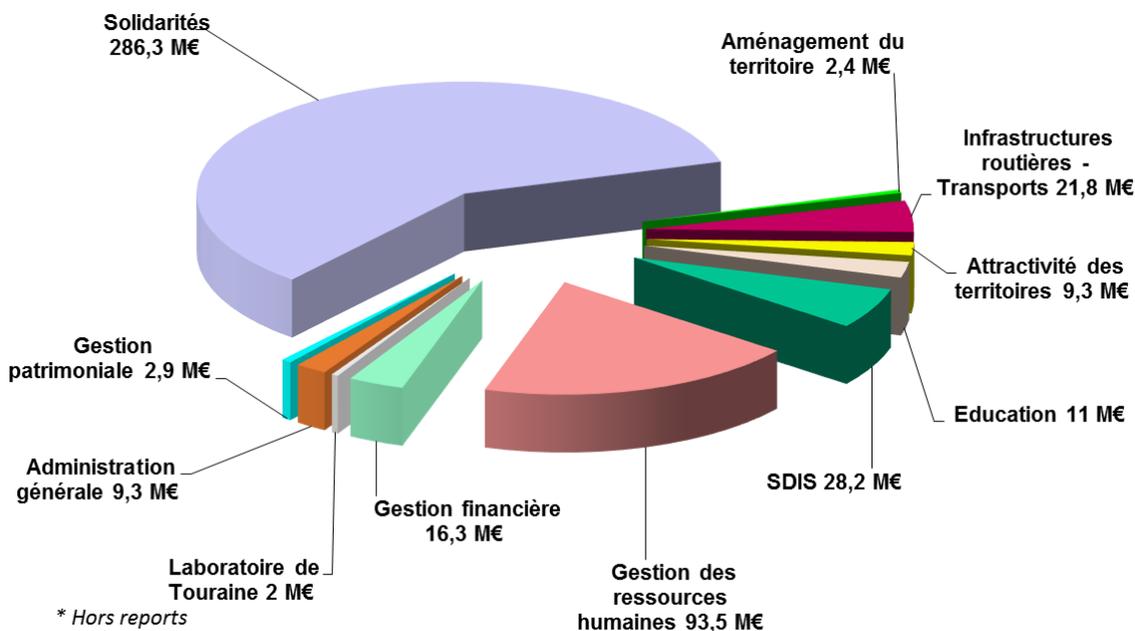
¹ En mouvements réels et hors mouvements neutres de dette

La continuité des tendances nationales se traduit par **l'atonie des recettes de fonctionnement** du Département, considérant une perte nette de recettes réelles de fonctionnement en 2017 de -2,5 M€ (hors reprise du résultat 2016). La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) diminue de -9,8 M€, soit une baisse de 28,1 M€ depuis 2015, incluant en 2017 une ponction supplémentaire de -0,4 M€ au titre du soutien à l'investissement des SDIS ; l'inclusion de plusieurs dotations dans l'enveloppe normée entraîne une perte de -0,8 M€ de recettes ; le transfert de la compétence transports à la Région au 1er septembre 2017 entraîne la perte du dynamisme de la moitié de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), remplacée par une dotation de compensation figée au niveau de 2016, soit une perte de -3,3 M€ en 2017.

En sus de cette réduction drastique des recettes, le Département subit une pression toujours croissante sur ses dépenses. Les Allocations Individuelles de Solidarité notamment ne sont que très imparfaitement compensées par l'Etat : à cet égard, **le reste à charge du Département a triplé depuis 2007**.

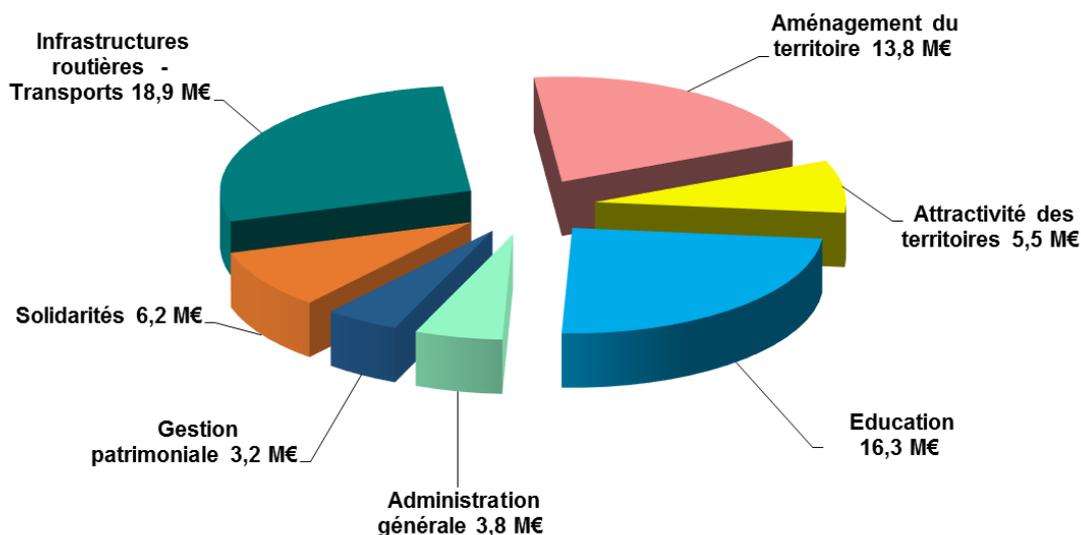
De même, **la stabilisation des dépenses de personnel au Budget Primitif 2017** a été obtenue en compensant, par des réductions de postes, la hausse de la masse salariale due aux revalorisations nationales, principalement la mise en œuvre du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR).

La répartition des dépenses de fonctionnement*



Les projets d'investissement de la collectivité sont maintenus grâce aux efforts en fonctionnement : le schéma départemental d'aménagement numérique 2016-2019 (22 M€ d'investissement prévus entre 2016 et 2019), l'entretien et la construction des collèges (12,7 M€), l'ingénierie territoriale (11 M€), le plan de restructuration des Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (2,9 M€).

La répartition des dépenses d'équipement*



* Hors reports

Les ratios financiers demeurent sains puisque l'autofinancement net reste positif au Budget Primitif 2017 (6,07 M€) ; l'emprunt d'équilibre augmente légèrement du fait principalement du financement des reports d'investissement ; et la capacité de désendettement est stabilisée à 5,1 ans fin 2016.

| <i>En M€</i> | BP 2016 | BP 2017 |
|---|----------------|----------------|
| Autofinancement brut | 43,90 | 36,97 |
| Autofinancement net | 12,90 | 6,07 |
| Emprunt d'équilibre** | 44,50 * | 49,50 |
| Remboursement du capital de la dette | 31,00 | 30,90 |

* Emprunt d'équilibre hors indemnité capitalisée de renégociation de dette d'un montant de 1,25 M€

** Dont emprunt reporté de 0,9 M€ en 2016 et 3,9 M€ en 2017